

M. xxx accueille les membres de la Commission xxx et ouvre la séance à 17h00.

1. Présentation des membres de la Commission xxx et modalités de fonctionnement

En préambule, un tour de table est effectué permettant à chacun des membres des deux délégations de se présenter.

Un dossier est ensuite distribué, contenant différents documents de travail parmi lesquels un organigramme que M. xxx commente en situant notamment Les autres entités sont également passées en revue et les liaisons et collaborations entre celles-ci sont expliquées.

Mme xxx présente ensuite l'organigramme relatif à la Direction du service, comprenant les différents échelons de toute la partie administrative, de la Direction au terrain, et montrant les différents types de ressources gérées sur le terrain par le biais notamment des diverses structures mises en place. Mme xxx décrit également les ressources comptables, informatiques, administration du personnel, qui proviennent l'entité mère et de son service informatique.

Il est en outre rappelé que les objets traités par la Commission xxx ne concernent que l'organisation du travail sur le terrain ainsi que les conditions de travail du personnel.

M. xxx précise encore que le domaine d'intervention de la Commission xxx est régi par les articles xx et xx du statut du personnel, dont il donne lecture, fixant les compétences de l'activité de cette Commission ainsi que le mode de désignation de des membres de celle-ci.

Même si certains membres de la délégation xxx sont également délégués du xxx, M. xxx les reconnaît principalement en tant que représentants du personnel avec qui il entend poursuivre les très bonnes relations qui ont toujours prévalu dans les négociations menées au sein de la Commission xxx jusqu'à présent. Ceci, pour le bien tant du personnel que des usagers, en s'engageant à mettre sur pied les meilleures prestations possibles pour tous.

2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2003

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2003 est approuvé.